Académie de Nancy-Metz

Primes dans les SERVICES ACADEMIQUES :

IFSE à compter du 1^{er} septembre 2017

Les montants de l'**IFSE** (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) qui vont remplacer la PPRS et la PFI pour les personnels informaticiens à compter de septembre 2017 sont maintenant connus.

Le SNPTES a rencontré le Secrétaire Général, la Directrice des Ressources Humaines et le Chef de la DPAE lors des audiences des 9 octobre 2017 et du 12 janvier 2017.

En détail, voici les montants planchers (annuels – mensuels) qui seront appliqués

ADJOINT TECHNIQUE de recherche et de formation

« n'ayant pas de fonctions informatiques »

Groupe 2: 2974,08 € (247,84 €/mois)

Groupe 1: 3074,04 € (256,17 €/mois)

« ayant des fonctions informatiques »

Groupe 2 : 4174,08 € (347,84 €/mois)

Groupe 1 : 4274,04 € (356,17 €/mois)

TECHNICIEN de recherche et de formation

« n'ayant pas de fonctions informatiques »

Groupe 3 : 4974 € (414,50 €/mois)

Groupe 2: 5250 € (437,50 €/mois)

Groupe 1: 5514 € (459,50 €/mois)

« ayant des fonctions informatiques »

Groupe 3 : 6774 € (564,50€/mois)

Groupe 2: 7050 € (587,50€/mois)

Groupe 1: 7314 € (609,50 €/mois)

ASSISTANT INGÉNIEUR de recherche et de formation

« n'ayant pas de fonctions informatiques »

Groupe 2 : 5500 € (458,33 €/mois)

Groupe 1 : 6000 € (500,00 €/mois)

« ayant des fonctions informatiques »

Groupe 2 : 7600 € (633,33 €/mois)

Groupe 1 : 8100 € (675,00 €/mois)

INGENIEURS D'ETUDES de recherche et de formation

« n'ayant pas de fonctions informatiques »

Groupe 3 : 7548 € (629 €/mois)

Groupe 2: 8600 € (716,66 €/mois)

Groupe 1 : 18000 € (1500 €/mois)

« ayant des fonctions informatiques »

Groupe 3 : 9948 € (829 €/mois)

Groupe 2: 11000 € (916,66 /mois)

Groupe 1: 20400 € (1700€/mois)

INGENIEURS DE RECHERCHE de recherche et de formation

«n'ayant pas de fonctions informatiques »

Groupe 3 : 7800 € (650 €/mois)

Groupe 2: 8850 € (737,50 €/mois)

Groupe 1: 18500 € (1541,66 €/mois)

« ayant des fonctions informatiques »

Groupe 3 : 10200 € (850 €/mois)

Groupe 2 : 11250 € (937,50 € /mois)

Groupe 1: 20900 € (1741,66 €/mois)

Pour information, tous les personnels ont perçu en décembre 2017 une prime de fin d'année de 350€.

Un courrier vous sera adressé par le rectorat en même temps que votre fiche de paye de février vous indiquant le groupe dans lequel vous êtes placé.

D'autres rencontres avec l'administration seront prévues dans les semaines à venir pour définir le montant forfaitaire en cas de promotion et en cas d'absence de changement de fonction au bout de 3 années et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

La bascule sur ce nouveau régime RIFSEEP (paye de février) sera pratiquée sur les montants actuels et non pas sur les montants indiqués ci-dessus qui seront versés ultérieurement (paye de mars?) avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.

Lucie MARZAQ (Rectorat)

<u>lucie.marzaq@snptes-lorraine.org</u>

07 83 77 28 81